Organisation mondiale de la Santé

**SOIXANTE-DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ** **A70/12**
**Point 12.2 de l'ordre du jour provisoire** **10 avril 2017**

# Résistance aux antimicrobiens

## Rapport du Secrétariat

1. Le Conseil exécutif, à sa cent quarantième session en janvier 2017, a pris note d'une version antérieure de ce rapport.[1] La présente version révisée est une mise à jour et tient compte des discussions qui se sont tenues à ladite session du Conseil.

2. Ce rapport fait le point de la mise en œuvre de la résolution WHA68.7 (2015) sur le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et de la résolution 71/3, intitulée « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens » (laquelle, adoptée en octobre 2016, était le document final de la réunion susnommée tenue au Siège des Nations Unies en septembre 2016).[2]

3. La déclaration politique mentionne les engagements qu'ont pris les chefs d'État et de gouvernement et les représentants d'États et de gouvernements d'élaborer leurs plans d'action multisectoriels nationaux dans l'esprit de l'approche « Un monde, une santé » ; de mobiliser des investissements, notamment pour mettre en œuvre ces plans et pour la recherche-développement ; de faire le nécessaire pour que les plans d'action nationaux prévoient la création de cadres de surveillance, de suivi et de réglementation concernant la préservation, l'utilisation et la vente de médicaments antimicrobiens ; et d'intensifier et de poursuivre des activités visant à mieux faire connaître la résistance aux agents antimicrobiens et à sensibiliser à ce problème le grand public et les professionnels de la santé.

4. La déclaration politique comprend en outre trois demandes majeures présentées à l'OMS et à ses partenaires. Premièrement, elle met en avant la demande formulée par l'Assemblée de la Santé en préconisant la version finale d'un cadre mondial de développement et de gestion relatif aux médicaments antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens, établi par l'OMS de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Deuxièmement, elle invite l'OMS, en collaboration avec la FAO et l'OIE, les banques de développement régionales et multilatérales, notamment la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies concernés et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que la société civile et les parties prenantes multisectorielles, à soutenir les plans d'action nationaux ainsi que d'autres activités menées à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens. Troisièmement, elle prie le Secrétaire général de constituer, en

[1] Voir le document EB140/11 et les procès-verbaux de la cent quarantième session du Conseil exécutif, quatrième et septième séances, section 2 (en anglais seulement).

[2] Disponible à l'adresse http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/3 (consulté le 3 mars 2017).

concertation avec l'OMS, la FAO et l'OIE, un groupe spécial de coordination interinstitutions, qui sera chargé de donner des indications pratiques quant aux approches à suivre pour que la lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens soit efficace. La déclaration politique priait également le Secrétaire général de soumettre un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Les réponses à ces demandes sont examinées ci-dessous.

5. Le Secrétaire général a annoncé le 17 mars la création du groupe spécial de coordination interinstitutions. Ce groupe est présidé par la Vice-Secrétaire générale et par le Directeur général de l'OMS. La première réunion devrait se tenir bientôt et des informations actualisées seront présentées à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

6. Dans la résolution WHA68.7 (2015), l'Assemblée de la Santé a invité instamment les États Membres à adapter le plan d'action mondial aux priorités nationales et aux circonstances qui leur sont propres, et à avoir mis en place, d'ici la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé, des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens. L'OMS, la FAO et l'OIE ont publié un manuel d'aide à l'élaboration de plans d'action nationaux, lequel est assorti d'un ensemble d'outils d'appui.[1] Outre les réunions de haut niveau visant à susciter un intérêt et un soutien politiques, des ateliers ont été organisés avec le concours actif de la FAO et de l'OIE dans toutes les Régions de l'OMS afin de partager ces outils et d'aider les pays à concevoir leurs plans d'action nationaux. À ce jour, des participants de 87 pays ont assisté à ces ateliers, et d'autres encore devraient se tenir courant 2017. Le Secrétariat a aussi soutenu la conduite d'analyses sur la situation de la résistance aux antimicrobiens, travaux dont les résultats servent d'assise aux plans d'action nationaux et facilitent la coordination et la planification des réunions. Il est en train de constituer un fichier de consultants à l'appui de ce processus. À ce jour, 67 États Membres ont achevé leurs plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, et 62 autres sont en train de le mettre au point. Ce sont les pays les plus grands et les plus peuplés de la planète, issus de l'ensemble des Régions et représentant un vaste éventail de niveaux de revenu et de stades de développement. Plus de 6,5 milliards de personnes vivent dans un pays qui est doté d'un plan d'action national ou le sera bientôt. Les autres pays sont, pour nombre d'entre eux, de faible taille, fragiles ou touchés par des conflits. Dans certaines parties de la Région africaine, néanmoins, il est prévu qu'un appui supplémentaire soit apporté afin de stimuler les progrès.

7. Presque tous les plans d'action nationaux reposent sur l'approche « Un monde, une santé », prévoyant à ce titre un groupe de coordination multisectorielle et des mesures recouvrant plusieurs secteurs, notamment ceux de la santé et de l'agriculture. Le défi consiste maintenant à mettre en œuvre ces plans, à pérenniser l'action engagée et à veiller à ce que les mesures prioritaires essentielles figurent bien dans les plans et les budgets en question. Certaines mesures concernent spécifiquement la résistance aux antimicrobiens, par exemple la surveillance de la consommation d'antibiotiques et des schémas de résistance, l'action de sensibilisation et les programmes de gestion responsable des antibiotiques centrés sur la gestion de ce phénomène. On recense un éventail plus large encore de mesures qui se rapportent à ce problème (par exemple, la prévention et la lutte contre les infections, la réglementation et la gestion des médicaments, et le renforcement des dispositions sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène) et qui, en plus de contribuer à le prévenir et le prendre en charge, apportent des bénéfices bien plus vastes sur le plan de la santé publique. Un soutien à la mise en œuvre sera apporté par les programmes et départements concernés du Secrétariat, en concertation avec le secrétariat de la résistance aux antimicrobiens, moyennant un volet spécifique du budget programme.

[1] Disponible à l'adresse http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204470/1/9789241549530_eng.pdf?ua=1 (consulté le 3 mars 2017).

8. Outre l'intérêt accru porté à la résistance aux antimicrobiens suite à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux réunions de haut niveau régionales, ce problème est de mieux en mieux compris grâce aux interventions ciblées menées dans les médias et à la campagne pluriannuelle en cours intitulée « Antibiotiques, à manipuler avec précaution », destinée au grand public, aux décideurs, au personnel de santé et au personnel agricole. Portée par le Secrétariat au Siège, la campagne est élaborée et mise en œuvre en collaboration avec les bureaux régionaux, la FAO, l'OIE et d'autres partenaires des domaines de la prévention et de la lutte contre les infections ; de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; de la santé de la mère et de l'enfant ; et de la sécurité sanitaire des aliments. Plusieurs activités ont été menées pendant la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques qui s'est tenue du 14 au 20 novembre 2016, notamment l'élaboration et la diffusion d'un ensemble complet d'outils de campagne pour les pays, de messages et de supports spécifiques pour différentes catégories d'agents de santé, et d'une série de témoignages de personnes touchées par la résistance aux antibiotiques. Les médias sociaux ont été mis à contribution pour promouvoir la Réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens, qui s'est tenue lors de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 21 septembre 2016, auprès d'un vaste éventail de partenaires, de médias influents et du grand public. Ces efforts ont été très efficaces, résultant en une couverture sans précédent de la question et des millions de partages de l'infographie OMS sur la résistance aux antimicrobiens sur Twitter, Facebook et Instagram.

9. Le Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (GLASS) a été créé ; 43 pays y participent ou s'apprêtent à le rejoindre. Il s'intéressera d'abord aux agents pathogènes bactériens chez l'homme (voir le paragraphe 14 ci-dessous) et permettra également de recueillir des informations sur les progrès accomplis par les pays pour renforcer les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens. Le Système sera progressivement étendu aux autres types de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et des liens seront tissés avec les autres systèmes de surveillance mondiaux. Par ailleurs, les lignes directrices relatives à la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire et au renforcement des capacités de laboratoire ont été révisées. Enfin, des efforts sont déployés pour renforcer la base de connaissances sur les liens entre l'homme, l'animal, la chaîne alimentaire et l'environnement.

10. Afin de donner suite à une recommandation formulée lors des réunions d'experts tripartites FAO/OIE/OMS de 2002 et 2003, l'OMS a établi en 2005 une liste des antimicrobiens d'importance critique pour la santé humaine qui a ensuite été révisée.[1] Cette liste classe les agents antimicrobiens en fonction de leur importance pour la médecine humaine, dans le but de hiérarchiser les stratégies relatives à leur usage non humain. L'OMS élabore actuellement des lignes directrices sur l'utilisation des antimicrobiens de la liste chez les animaux dont la chair ou les produits sont destinés à l'alimentation humaine. Il s'agit de préserver leur efficacité et de protéger la santé publique.

11. Une méthodologie pour le suivi de la consommation d'antibiotiques au niveau national a également été mise au point. Des participants de 35 pays y ont été formés et trois nouveaux ateliers régionaux sont prévus fin mars 2017. Au niveau national, entre 40 et 50 États Membres bénéficient d'un soutien du Secrétariat. Des protocoles pour mesurer l'utilisation des antibiotiques de façon standardisée dans les hôpitaux sont également en cours d'élaboration.

12. La prévention des infections est indispensable pour réduire les besoins en antibiotiques et endiguer la propagation des micro-organismes résistants. En plus des travaux en cours en matière de vaccination, de nouvelles recommandations sur la prévention et la lutte contre les infections ont été récemment publiées, notamment des lignes directrices mondiales sur la prévention des infections sur le

[1] WHO. Critically important antimicrobials for human medicine, 4th revision, 2013. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 (http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/251715/1/9789241511469-eng.pdf?ua=1, consulté le 13 mars 2017).

site opératoire[1] et des lignes directrices sur les principaux volets des programmes de lutte contre l'infection.[2] Des outils d'évaluation et des manuels pratiques pour la mise en œuvre des principaux volets des programmes de lutte contre l'infection, en particulier dans les milieux à faibles ressources, ainsi que des lignes directrices sur la réduction des infections nosocomiales par les bactéries à Gram-négatif résistantes aux carbapénèmes sont en cours d'élaboration, en coordination étroite avec la mise à jour prévue en 2017 des orientations OMS sur la lutte contre l'infection en matière de tuberculose (qui incluent des mesures d'endiguement et prévoient que les laboratoires cherchent à réduire ou à éviter la transmission par l'air).

13. Le chapitre sur les antibiotiques de la Liste modèle OMS des médicaments essentiels, en cours d'actualisation avant sa publication en mai 2017, donnera des instructions sur la prise en charge de syndromes infectieux majeurs. Les lignes directrices sur la prise en charge des cinq infections pédiatriques les plus courantes ont également été révisées. Plusieurs médicaments contre la tuberculose, qui ne figurent pas encore sur la Liste modèle, devraient être ajoutés à la section sur la tuberculose de la Liste. Les programmes de gestion des médicaments actuellement appliqués dans nombre de pays contribuent au bon usage des antibiotiques.

14. L'OMS a également publié une liste prioritaire d'agents pathogènes bactériens résistants aux antibiotiques pour lesquels de nouveaux médicaments sont nécessaires d'urgence.[3] L'OMS réaffirme l'importance de la recherche-développement en tant que grande priorité mondiale pour les interventions contre la tuberculose. Des travaux sont menés en vue de suivre les nouveaux antibiotiques en cours de mise au point, et la résistance aux antimicrobiens est désormais plus explicitement considérée comme un facteur à prendre en compte pour fixer les priorités dans le développement de nouveaux vaccins. Le Partenariat mondial sur la recherche-développement en matière d'antibiotiques est une nouvelle structure pour la mise au point d'antibiotiques.[4] L'accent sera mis au départ sur les nouveaux produits à vocation mondiale contre la gonorrhée et la septicémie néonatale ; le Partenariat passera également en revue les possibilités de nouvelles associations de médicaments et les modifications qui pourraient être apportées aux formulations actuelles afin d'en améliorer l'efficacité. L'OMS apporte activement son soutien technique au Partenariat.

15. L'OMS, la FAO et l'OIE ont mis au point un questionnaire pour suivre et synthétiser les progrès accomplis par chaque pays ; les informations ainsi recueillies serviront à établir des rapports mondiaux. Les réponses au questionnaire éclaireront également les mesures de suivi et serviront à déterminer les domaines dans lesquels une assistance et un soutien sont nécessaires. Le questionnaire demande aux pays d'évaluer leurs progrès concernant la collaboration multisectorielle, la mise au point des plans d'action nationaux et la mise en œuvre des principales mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Il comporte des questions sur les principaux volets du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens relatifs à la santé humaine, la santé animale, la production agricole, la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement. Les résultats seront publiés en ligne pour la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé et lors des réunions des organes directeurs de la FAO et de l'OIE, et diffusés sur le site Web de l'Observatoire mondial de la

[1] WHO. Global guidelines on the prevention of surgical site infection. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 (http://www.who.int/gpsc/ssi-prevention-guidelines/en/, consulté le 13 mars 2017).

[2] WHO. Guidelines on core components of infection prevention and control programmes at the national and acute health care facility level. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 (http://www.who.int/gpsc/ipc-components-guidelines/en/, consulté le 13 mars 2017).

[3] Disponible à l'adresse http://www.who.int/medicines/publications/WHO-PPL-Short_Summary_25Feb-ET_NM_WHO.pdf (consulté le 10 mars 2017).

[4] http://www.dndi.org/diseases-projects/gardp/ (consulté le 13 mars 2017).

santé de l'OMS. Les données autodéclarées seront régulièrement vérifiées dans le cadre du processus d'évaluation externe conjointe au titre du Règlement sanitaire international. Parallèlement, le Secrétariat élabore un cadre plus large de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Un projet de cadre a été distribué pour consultation dans toute l'Organisation et auprès de la FAO et de l'OIE. Le Secrétariat se concertera plus largement avec les États Membres et les autres parties prenantes en vue d'arrêter des indicateurs et de trouver un consensus sur les moyens de mesure requis aux niveaux mondial, régional et national.

16. Depuis l'adoption du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, le Secrétariat a intensifié son action de prévention et de lutte contre la résistance aux médicaments contre le VIH, de la tuberculose et du paludisme. La tuberculose multirésistante a déjà atteint le niveau d'une crise de santé publique dans bien des pays, entraînant en 2015 un nombre de décès estimé à 250 000. À présent, 83 pays mènent une surveillance continue de la résistance aux antituberculeux et 72 autres pays effectuent des enquêtes périodiques. En 2016, l'OMS a publié de nouveaux principes directeurs à l'intention des programmes antituberculeux pour la prise en charge des tuberculoses résistantes aux médicaments, préconisant qu'un protocole de traitement plus court soit suivi par la plupart des patients atteints de tuberculose multirésistante.[1] L'OMS a aussi approuvé un test rapide permettant de trier ces patients afin de s'assurer qu'ils reçoivent un traitement adapté, et a revu la composition des combinaisons d'antibiotiques administrées aux patients qui nécessitent un schéma thérapeutique plus long, notamment les enfants. Reconnaissant la nécessité d'une action mondiale concertée pour prévenir la résistance aux médicaments contre le VIH et garantir l'efficacité du traitement antirétroviral de première intention, l'OMS pilote l'élaboration d'un plan d'action mondial pour lutter contre la résistance du VIH aux médicaments (2017-2021). Face à la recrudescence de la résistance du VIH aux médicaments, des orientations relatives aux ripostes mondiales et nationales sont à l'étude et devraient être diffusées au deuxième trimestre 2017. Le Secrétariat prépare également un rapport mondial sur la résistance aux médicaments contre le VIH en se fondant sur les données de la période 2014-2016.

17. La résistance aux antipaludiques est suivie à l'échelle mondiale et des stratégies de gestion de cette résistance sont mises en place. La menace majeure se situe dans la sous-région du Grand Mékong où la multirésistance – y compris à la combinaison thérapeutique à base d'artémisinine – est apparue. Un centre régional OMS a été créé au Cambodge en 2013 en vue d'apporter un soutien spécifique aux pays et de coordonner l'action avec les partenaires. Des stratégies intensives de surveillance et de prise en charge s'inscrivent maintenant dans l'action sous-régionale d'élimination du paludisme, lancée par l'OMS en mai 2015. L'OMS soutient également des programmes de suivi de l'efficacité thérapeutique en Afrique subsaharienne, région où la charge palustre est la plus lourde, et tient à jour une base de données mondiale sur la résistance aux antipaludiques. Étant donné le taux élevé de couverture des traitements contre les maladies tropicales négligées en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, l'OMS assure un suivi de l'efficacité des médicaments anthelminthiques et coordonne des tests portant sur plusieurs associations de médicaments dans l'éventualité d'une apparition de la résistance. Le Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, hébergé par l'OMS, renforce les capacités des pays à comprendre la situation mondiale actuelle de la résistance aux antimicrobiens et contribue aux efforts mondiaux sur la réponse et la résistance aux médicaments anthelminthiques.

[1] WHO treatment guidelines for drug-resistant tuberculosis (version mise à jour en 2016). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016, document WHO/HTM/TB/2016.04 (http://www.who.int/tb/MDRTBguidelines2016.pdf, consulté le 30 novembre 2016).

18. Dans la résolution WHA68.7 (2015), l'Assemblée de la Santé priait aussi le Directeur général « d'élaborer, en consultation avec les États Membres[1] et les partenaires concernés, des options pour instituer un cadre mondial de développement et de gestion qui facilite la mise au point, le contrôle, la distribution et l'usage approprié de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils de diagnostic, vaccins et autres interventions, tout en préservant les médicaments antimicrobiens existants et en favorisant un accès économiquement abordable aux médicaments antimicrobiens et outils diagnostiques existants et nouveaux, compte tenu des besoins de tous les pays et conformément au Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, … ». La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a pris note des progrès accomplis à l'époque pour appliquer cette résolution.[2] Le Secrétariat continue d'œuvrer en ce sens pour y parvenir et donner suite à la demande similaire formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa déclaration politique sur la résistance aux agents antimicrobiens (adoptée dans la résolution 71/3), en consultant les États Membres ainsi que la FAO et l'OIE. Le Secrétariat mettra à disposition sur le site Web de l'OMS un projet de feuille de route sur la manière de finaliser le cadre mondial de développement et de gestion, en mobilisant les États Membres, la FAO, l'OIE et toutes les autres parties prenantes, en vue d'éclairer les discussions à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

## MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

19. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =

[1] Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

[2] Voir les procès-verbaux de la Commission A de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, sixième et septième séances, section 3 (WHA69/2016/REC/3, en anglais seulement).